

Circulaire n° 2023-146

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes - Appel à projets

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Le ministère des Affaires intérieures continue d'encourager financièrement les jumelages des communes luxembourgeoises avec des communes étrangères et dispose à cet effet d'un crédit global à hauteur de 50.000 EUR par an.

Le SYVICOL, dans le cadre de sa mission statutaire de « promouvoir la coopération transfrontalière et interterritoriale des communes luxembourgeoises à travers des jumelages ou autres partenariats avec des collectivités locales étrangères », a été associé à un groupe de travail du ministère des Affaires intérieures chargé d'aviser les demandes de subside et, en cas de besoin, de proposer des adaptations des critères et modalités de subvention.

Qui peut bénéficier d'un subside ?

Le présent appel à projets vise à soutenir financièrement les communes qui participent à des activités dans le cadre de jumelages existants ou qui concluent un nouvel accord de jumelage pendant l'année 2023.

Les dépenses réalisées en 2023 dans l'intérêt de la préparation d'un jumelage sont éligibles sous condition que ce dernier ait été formalisé au cours de la même année.

Comment soumettre une demande ?

La demande de subside est à transférer à l'aide de la fiche de projet en annexe pour le 15 janvier 2024 au plus tard à l'adresse mail finances@mi.etat.lu. Il est important de remplir une fiche pour chaque projet de jumelage.

Quels sont les critères d'évaluation ?

Le groupe de travail se réserve le droit d'apprécier les projets sur base des critères suivants :

- 1° Caractère modèle pour d'autres communes ;
- 2° Durabilité des projets sur plusieurs années ;



- 3° But de l'activité : simple échange ou réalisation d'un projet concret ;
- 4° Résultat visible (symboles comme p.ex. une rue, un panneau, un chemin auto-pédestre, un arrêt de bus) ;
- 5° Couverture médiatique (presse, médias sociaux, internet) ;
- 6° Implication de la population (nombre, catégorie de personnes comme p.ex. la jeunesse) ;
- 7° Échange entre services communaux (services techniques, services jeunesse, etc.) ;
- 8° Projet à caractère inclusif et respectant/favorisant l'égalité ;
- 9° Caractère innovant ;
- 10° Rapport qualité-prix.

Les critères sont équivalents.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures



Léon Gloden

Le Président du SYVICOL



Emile Eicher

Annexe : Fiche de projet





DEMANDE DE SUBSIDE POUR UNE ACTIVITE DE JUMELAGE



Avis important : Le formulaire est à remplir sur ordinateur en français, allemand ou luxembourgeois. Il est à envoyer, dûment daté et signé, au ministère de l'Intérieur à l'adresse E-mail suivante : finances@mi.etat.lu

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

1. Saisie

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Renseignements sur la commune

Nom de la commune * :

Code sectoriel * :

Bourgmestre de la commune

Nom, prénom * :

E-mail * :

Téléphone :

Responsable de la demande de subside

Nom, prénom * :

Fonction * :

E-mail * :

Téléphone * :

Informations clé

Titre du projet * :

Date / période de l'activité * :

/ du

au

Lieu(x) de l'activité * :

S'agit-il d'un nouveau jumelage ? * : Oui Non

S'agit-il d'une activité en relation avec un jumelage existant ? * : Oui Non

Courte description de l'activité * :



Prise de position concernant les critères d'évaluation *

1) Caractère modèle pour d'autres communes :

2) Durabilité des projets sur plusieurs années :

3) But de l'activité: simple échange ou réalisation d'un projet concret :

4) Résultat visible (symboles comme p.ex. une rue, un panneau, un chemin auto-pédestre, un arrêt de bus) :

5) Couverture médiatique (presse, médias sociaux, internet) :

6) Implication de la population (nombre, catégorie de personnes comme p.ex. la jeunesse) :

7) Échange entre services communaux (services techniques, services jeunesse, etc.) :

8) Projet à caractère inclusif et respectant/favorisant l'égalité :

9) Caractère innovant :

10) Rapport qualité-prix :



2. Fiche financière récapitulative

Informations importantes : chaque requérant doit obligatoirement remplir la fiche financière ci-dessous **ET annexer des copies des factures payées** à la demande. Les pièces justificatives (photos, publications et communiqués, etc.) y afférentes doivent être annexées.

N.B. La contribution attendue du ministère de l'Intérieur ne doit pas dépasser le montant résultant de la différence "Dépenses - Recettes (A - B)".

(A) Dépenses (à regrouper selon leur nature)		Montant
1		
2		
3		
4		
5		
Total (A) *		

(B) Recettes		Montant
6	Ventes *	
7	Autres *	
8	Subventions, parrainage, sponsoring *	
Total (B) *		

(A) Dépenses - (B) Recettes = *		
--	--	--



3. Liste récapitulative

Veillez cocher les cases correspondantes *

- Formulaire dûment rempli et signé
- Factures payées
- Toute autre pièce que vous estimez utile à l'appui de votre demande

4. Condition à respecter

- Aucune demande de subside ne sera traitée si le formulaire est incomplet et si les documents demandés font défaut.

5. Signature du collège des bourgmestre et échevins

- Certifié exact sur l'exactitude et l'exhaustivité des dépenses respectivement des recettes ainsi que des données fournies par le collège des bourgmestre et échevins

Fait à * :

Le * :

Signatures * :